



N° 2005

Les ateliers monétaires de Sainte-Ménéhould et de Châlons-en-Champagne



N° 2159

Les ateliers champenois de Sainte-Ménéhould (1392-1412) et de Châlons-en-Champagne (1412-1593) font généralement l'objet d'études conjointes, le second ayant succédé au premier. La collection que nous dispersons lors de cette Vente sur Offres *iNumis* 41 ne comprend toutefois pas de monnaies de Sainte-Ménéhould, cette partie ayant fait l'objet d'un achat global par le Musée d'Art et d'Histoire de Sainte-Ménéhould en 2007. Les monnaies de cet atelier y sont depuis habilement présentées et décrites et nous invitons ceux qui passent par cette petite ville à s'arrêter au Musée (riche par ailleurs de nombreuses céramiques dites des Islettes ou du Bois d'Épense). La société *iNumis* ayant été à l'origine de cette cession, le catalogue des monnaies de Sainte-Ménéhould est toutefois présenté en annexe de cette vente, à titre documentaire.

Ces deux ateliers, bien qu'à l'origine d'une production très faible (sauf quelques exceptions), ont néanmoins déjà fait l'objet de plusieurs études sérieuses. En 1872, un châlonnais nommé Auguste Denis donne un *Essai sur la numismatique de la partie de la Champagne représentée aujourd'hui par le département de la Marne*. En 1879, F. De Saulcy publie, dans la *Revue de la Champagne et de Brie*, une *Notice sur les ateliers monétaires de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Ménéhould*. En 1891, Raymond Serrure complète ces études avec son article sur *L'Atelier monétaire de Châlons-sur-Marne* publié dans son *Bulletin Numismatique* de 1901.

Enfin, l'étude la plus documentée reste celle de Pierre Prieur, *Les ateliers monétaires de Sainte-Ménéhould et de Châlons-sur-Marne*, publiée en deux parties dans la *Revue Numismatique* : la première en 1945 (cinquième série, tome VIII), pp.65-133, et la seconde en 1947 (cinquième série, tome IX), pp.115-163. Ces études seront complétées par des articles isolés, publiés notamment par Christian Charlet et Michel Hourlier, au BSFN : *L'atelier monétaire royal de Troyes transféré à Châlons sur Marne et ses liens avec la Monnaie de Sedan (1589-1594)* ou dans les Cahiers de la SENA en plusieurs articles avec pièces justificatives : *Les émissions monétaires à Châlons-sur-Marne de 1589 à 1594*. On ajoutera le catalogue dactylographié, resté confidentiel (avec erreurs) : *Catalogue des monnaies émises par les ateliers monétaires de Sainte-Ménéhould et Châlons-sur-Marne, d'après les collections des Musées de Châlons-sur-Marne*, de MM Savalle, Paul Adnet, Pierre Verret, Claude Chevelle et Denis Décor. L'auteur en est le châlonnais Denis Décor dont la collection de monnaies locales est passée en vente CGF Monnaies 52, pp.295-323, du 9 février 2012.

La création d'un atelier en Champagne, dans cette zone-frontière du royaume, fut dictée en 1392 par l'inondation de monnaies des duchés de Bar et de Lorraine, ainsi qu'étrangères. Dans cette région en marge, les espèces étrangères faisaient concurrence avec la monnaie du Roi et ne pouvaient être refondues qu'en allant à Troyes ou à Saint-Quentin, voire à Paris, ateliers les plus proches.

Un nouvel Hôtel des Monnaies est créé en 1392, le bail est donné à Bernard Bonati, d'origine italienne. Jean Hozart, général-maître de la Cour des Monnaies, est envoyé sur place : écus d'or et blancs (guénars) sont fabriqués dès le début de 1393. Pour le détail des fabrications de l'atelier de Sainte-Ménéhould, nous vous renvoyons vers l'étude de P. Prieur, pour nous intéresser plus particulièrement à l'atelier de Châlons-en-Champagne.



N° 2016

Le 6 octobre 1412, le Conseil du Roi décide en effet le transfert de l'atelier de Sainte-Ménéhould à Châlons-en-Champagne, notamment pour raisons de sécurité, les routes et la ville de Sainte-Ménéhould souffrant d'attaques tandis que Châlons est une ville ancienne et fortifiée.

Par ailleurs, la ville était autrefois un atelier monétaire mérovingien, carolingien, épiscopal et même rouvert temporairement sous le règne de Jean le Bon. C'est aussi une ville prospère par le négoce du vin et de la laine. Le transfert d'atelier et de son personnel dû avoir lieu rapidement car les fabrications semblent reprendre immédiatement, sans qu'il soit possible de les distinguer clairement, les différents étant inchangés.

En 1417, à la suite de l'envahissement de la Normandie par Henri V, le Duc de Bourgogne entrainé en lutte avec son souverain, tout en faisant travailler désormais à son profit les ateliers monétaires locaux. En 1418, la ville de Châlons reconnaît l'autorité du Duc de Bourgogne et frappe à son profit, tandis qu'à Paris le Dauphin s'enfuit et se déclare régent du Royaume, avec son gouvernement installé à Bourges. Le royaume partitionné voit l'avènement du Roi Henri VI en 1422. Une réforme des marques d'atelier est faite par ce dernier, avec symboles désormais et non plus par points secrets : Châlons reçoit le croissant comme différent et frappe avec stabilité pour Henri VI jusqu'en 1429.



N° 2026



N° 2031



N° 2040



N° 2039

Après la levée du siège d'Orléans, les troupes menées par Jeanne d'Arc et le dauphin Charles se dirigent vers Reims pour le sacre. C'est la reconquête qui passe par la Champagne. Après Troyes qui ouvre ses portes au Roi, Châlons fait de même le 15 juillet 1429. En octobre 1429, la monnaie est réformée suite à la reconquête afin de faciliter la refonte des espèces anglo-bourguignonnes.



N° 2050

Châlons conservera toutefois son croissant distinctif jusque vers 1436, date d'une nouvelle grande réforme monétaire qui voit le remplacement complet des espèces précédentes avec l'écu d'or «neuf» et le blanc «aux couronnelles» (et divisionnaires formant un système complet). Ce système monétaire reste en place jusqu'à la fin du règne de Charles VII, puis sous Louis XI et Charles VIII où l'atelier est actif, avec de nombreuses variétés notamment pour les blancs aux couronnelles ou au soleil fabriqués.



N° 2065



N° 2096



N° 2141

Mais, sous Louis XII, l'atelier est fermé en 1507, faute d'un rapport suffisant, et seul l'atelier de Troyes reste actif en Champagne. Suite aux réclamations habituelles lors de ces fermetures d'atelier, ce dernier est rétabli en 1509 et frappe les nouvelles espèces au porc-épic mais retombe à nouveau en chômage avant la fin du règne.



N° 2153

Sous François I^{er}, l'atelier ne fonctionne pas, au profit de Troyes qui perdure. Toutefois, en 1540, l'atelier est mentionné pour la réforme de la marque des ateliers, cette fois par lettres d'alphabet. Châlons reçoit le Q, mais Sainte-Ménéhould, fermé depuis 1412 reçoit aussi le T ! Ces lettres ne seront pas utilisées par ces ateliers qui sont en réalité fermés et ne fonctionnent ni sous François I^{er}, ni sous Henri II, François II, ou encore Charles IX.

En 1588, les Guerres de religion voient le départ du Roi Henri III de la capitale tenue par les Ligueurs. En Champagne, l'atelier de Troyes se trouve aux mains des Ligueurs. En mars 1589, le Roi Henri III décide de transférer à Châlons l'atelier de Troyes « en considération de la fidélité des habitants », mais il ne peut en réalité faire autrement ! Devant le refus des officiers et ouvriers troyens de se rendre à Châlons, il faut en réalité créer un second atelier à Châlons : le personnel est trouvé parmi les bourgeois et orfèvres de la ville. Des ouvriers et du matériel sont aussi acheminés de l'atelier de Sedan où la Monnaie de Guillaume-Robert de La Marck est alors en chômage. L'atelier nouvellement installé, qui reçoit un nouveau différent sous forme des lettres CH en monogramme, frappe brièvement pour Henri III des écus d'or (non retrouvés) et des quarts d'écus avant l'assassinat du Roi le 2 août.



N° 2158



N° 2167

La ville reconnaît aussitôt le roi Henri IV qui confirme en retour les officiers de la Monnaie de Châlons. De 1590 à 1593, l'atelier frappe au nom, et même à l'effigie (demi-francs, doubles et deniers tournois), d'Henri IV. En mars 1593, il est fermé après une dernière émission de douzains ce qui signe sa fermeture définitive. La ville de Troyes se soumet en effet en 1594, plus riche et prospère, elle continuera à être un atelier monétaire jusqu'en 1772.

Stéphan SOMBART sombart@inumis.com

NB 1 : La ville s'est appelée Chaalons sous l'Ancien Régime, puis Châlons-sur-Marne de la fin du XVIII^e siècle à 1997 et s'appelle désormais Châlons-en-Champagne.

NB 2 : Les différents des ateliers de Sainte-Ménéhould puis Châlons sont multiples et décrits en partie catalogue (pp.17-18).